

Arrondissement de Grasse

MAIRIE de PEGOMAS

169, avenue de Grasse



06580

Téléphone : 04 93 42 22 22
Télécopie : 04 97 05 25 50

Duplicata d'un livret de famille

Le duplicata du livret de famille doit être demandé à la mairie du lieu du domicile de l'auteur de la demande.

Seul un des titulaires du livret peut faire une demande pour en obtenir un deuxième.

En cas de décès du ou des titulaires du livret, les enfants ne peuvent obtenir la délivrance d'un second livret.

Le tuteur d'un enfant mineur peut éventuellement obtenir un second livret avec l'accord du procureur.

Les personnes vivant à l'étranger, doivent s'adresser à l'ambassade ou au consulat territorialement compétent.

Liste de pièces à fournir :

- Justificatif de l'identité du demandeur qui doit être l'un des titulaires du livret,
- Justificatif de domicile
- Les informations concernant les actes du livret à reconstituer (nom, prénom, date, lieu de naissance etc.)

Remise du livret :

- Le délai entre la demande de duplicata et la remise effective du deuxième livret de famille varie en fonction du nombre d'actes à inscrire sur le livret.
- Le retrait par un des titulaires du premier livret est effectué, sur présentation d'une pièce d'identité, auprès de la mairie du lieu du domicile du demandeur.

[Plus d'informations sur service-public.fr](http://service-public.fr)